



Bruxelles, le 18 novembre 2020
(OR. en)

12983/20
COR 1
OJ CRP1 43

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)
Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles
18 novembre 2020 (9:45)

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Les points ci-après sont libellés comme suit:

Points avec débat (II)

Pêche

59. Règlement établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la mer Méditerranée, modifiant les règlements (CE) n° 1936/2001, (UE) 2017/2107 et (UE) 2019/833 et abrogeant le règlement (UE) 2016/1627
Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue



Points sans débat (I)

Sport

71. Conclusions sur la promotion de la coopération intersectorielle dans l'intérêt du sport et de l'activité physique dans la société
Approbation
Décision de recourir à la procédure écrite



12580/20
12844/20 + **COR 1**
SPORT



Première lecture



Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)



Sur la base d'une proposition de la Commission